

REMUNERATION EXAMINATEURS & JURY NATIONAL

Sur sollicitation du jury national & du pôle Examen CNCJ
Sur bulletin de paie
Soumis à charges sociales (CS)

L'examineur CNCJ est indemnisé sur bulletin de paie (statut intervenant occasionnel).

En cas de contrainte administrative (URSSAF) l'empêchant d'être rémunéré sur bulletin de paie, l'examineur se rapprochera du service examen.

CORRECTION EN LIGNE DES EPREUVES ECRITES

23,75 € brut / copie

REUNION DE TRAVAIL

En présentiel : 450 €
En Visio : 100 € / heure

PARTICIPATION AUX EPREUVES ORALES (PRESENTIEL)

- Journée : 475 € brut
- Demi - journée (< 3 heures) : 237,50 € brut

REMBOURSEMENT FRAIS

Non soumis à CS
Sur présentation de justificatifs

Les frais réels sont remboursés dans la limite des plafonds prévus par la CNCJ.

FRAIS DE TRANSPORT

Remboursement sur présentation de justificatifs + Copie des justificatifs des frais refacturés.

TRAIN (A privilégier quand le trajet le permet) : Prix d'un billet dans la limite d'un tarif de 2nde classe

AVION : Prix d'un billet dans la limite d'un tarif de classe économique

FRAIS KILOMÉTRIQUES : Indemnité kilométrique CNCJ : 0.34€ / km
Trajet AR Domicile – Lieu d'intervention
Sur présentation d'un itinéraire Mappy ET ticket de péage ou de parking

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

FORFAIT HEBERGEMENT (quand une arrivée en veille d'intervention est nécessaire)
Remboursement sur justificatif dans la limite de 200 € / jour

RESTAURATION
Remboursement sur justificatif dans la limite de 35 €

Le service Examen pourra proposer pour l'hébergement et/ou la restauration une réservation de groupe. Les participants souhaitant en bénéficier devront confirmer leur participation dans les délais fixés.

FRAIS NON PRIS EN CHARGE

Tout frais professionnel susceptible d'être interprété comme une dépense ou un avantage personnel doit être accompagné d'une justification.

À défaut de lien avéré avec l'activité professionnelle, la dépense ne pourra faire l'objet d'un remboursement par la CNCJ.

MODALITES DE PAIEMENT

L'examineur aura transmis ou actualisé au préalable ses données RH : Coordonnées, pièce identité, carte vitale, RIB

Via l'espace des examinateurs
<https://incj.fr/examineurs/>

👉 Je transmets (ou actualises) mes infos RH

ETAT DE FRAIS

Après la réalisation de la prestation, le service Examen adresse à l'examineur l'état de frais afférent. Les délais d'envoi peuvent fluctuer selon la période et la charge d'activité du service.

L'examineur

Vérifie les données personnelles pré remplies par le service (celles-ci auront été transmises via l'espace des examinateurs au moins 10 jours avant la prestation) :

Complète les champs relatifs aux frais professionnels à rembourser

Signe l'état de frais

Dépose l'état de frais + les justificatifs des dépenses professionnelles supportées sur l'espace des examinateurs : <https://incj.fr/examineurs/>

👉 Je dépose mon état de frais (indemnités et défraiements)

DELAI DE TRAITEMENT par le service comptabilité CNCI

25 jours si dépôt avant le 20 du mois

Sous réserve d'un dépôt complet : Etat de frais signé, justificatifs correspondants, données RH complètes